



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 235-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 155

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'une assemblée publique aura lieu le **lundi 1^{er} avril 2019 à 19h00** à la Salle Communautaire, 769 route Principale à Très-Saint-Rédempteur. Au cours de cette assemblée, Madame Julie Lemieux, Mairesse de la Municipalité, présentera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer ;

QUE lors de la séance ordinaire du 12 février 2019, le conseil municipal a donné l'avis de motion et adopté le premier projet de règlement numéro 235-2019 ;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce projet de règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal du lundi au jeudi inclusivement, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Ce projet de règlement modifie les normes d'implantation des bâtiments accessoires d'une habitation, ajoute des dispositions relatives aux abris d'auto permanents, aux spas privés extérieurs, aux pavillons de jardin et pergolas.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 14 mars 2019.

Fanny Grosz

Directrice générale et secrétaire-trésorière